



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

MAIRIE DE NAUVIALE
12330

ARRETE N° 2023-45 du 19 août 2023

-O-O-O-O-O-

Objet : Arrêté temporaire de circulation et d'accès

Le Maire

- VU** le code de la route portant Règlement Général de Police de la circulation routière ;
- VU** le Code de la voirie routière ;
- VU** le Code pénal et notamment son article R.610/5 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que tous les textes qui l'ont modifié ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- CONSIDERANT** l'incendie survenu le 19 août 2023 dans le village de Combret ;
- CONSIDERANT** l'instabilité des murs des bâtiments ayant été affectés par le sinistre ;
- CONSIDERANT** qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre chaque fois que cela s'avère nécessaire les mesures destinées à s'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 :

Les rues suivantes sont interdites à toute circulation (piétonne, 2 roues et automobile) :

- Rue Monseigneur Foulquier
- Passage du maître
- Rue des 4 Puits (depuis carrefour avec rue Monseigneur Foulquier)

Article 2 :

Aucun accès n'est possible sur le périmètre défini à l'article 1 et indiqué en annexe.

Article 3 :

Ces dispositions sont applicables **à partir du samedi 19 août 21h et pour une durée indéterminée.**

Article 4 :

La signalisation sera mise en place par les services de la mairie en liaison avec le SDIS de l'Aveyron.

Article 5 :

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une copie lui sera adressée.

Article 6 :

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

A Nauviale, le 19 août 2023

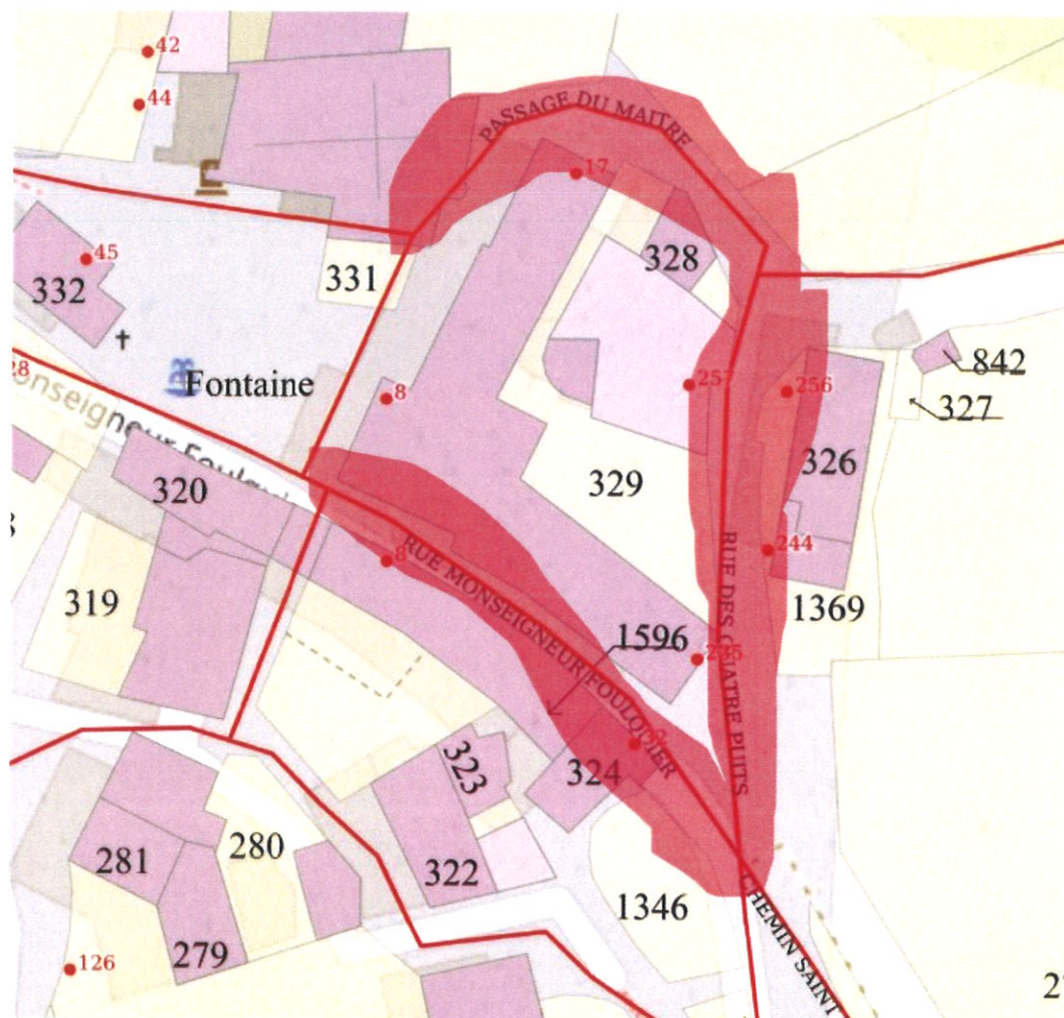
Le Maire,



Sylvain COUFFIGNAL

Annexe à l'arrêté n°2023-45

Plan



Fermé 